

Appel à cotisation 2024 – Thiers

Facture n° CT - 1^{er} Collège - 2024 - FR - 1
Etablie en euros

Le 8 janvier 2024

Madame ou Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
THIERS

Grille des cotisations pour le 1^{er} collège (art. 2.2 RI)

<i>Collectivités territoriales</i>	<i>Montant</i>
• Commune jusqu'à 599 habitants	150 €
• Commune entre 600 et 4 999 habitants	0,25 € par habitant
• Commune entre 5 000 et 9 999 habitants	1 300 €
• Commune à partir de 10 000 habitants	1 800 €
• Communauté de communes et d'agglomération	3 300 €
• Conseil départemental, Province, Comté	4 500 €
• Conseil régional, Land, Communauté autonome	5 500 €
* Institutions publiques	500 € <i>(+ 200 € par site supplémentaire géré)</i>

Le nombre d'habitants de Thiers étant de 12191, la cotisation est de

TOTAL : 1800 €

Cette cotisation est à régler à réception – avant le 31 mai 2024 :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens
- par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

SOCIETE GENERALE

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	N° IBAN (international) :
30003	01212	00037261035	88	FR76 30003 01212 00037261035 88